



Ma Super Mutuelle

MES GARANTIES



Choisissez le niveau de vos remboursements le mieux adaptés à vos besoins

<i>Les garanties de base</i>	Equilibre	Confort	Excellence	Optimum
PRESTATIONS 2011 à compter du 1^{er} janvier 2011				
MES REMBOURSEMENTS MUTUELLE + AMO (1)				
HOSPITALISATION				
Frais de séjour et honoraires (y compris Chirurgie Anesthésie) - Conventionné	100%	150%	200%	250%
- Non conventionné	100%	100%	100%	100%
Forfait journalier (limité à 30 jours par an en neuropsychiatrie en dehors du Régime local Alsace Moselle)	100% FR (2)	100% FR (2)	100% FR (2)	100% FR (2)
Chambre Particulière (limité à 30 jours par an en neuropsychiatrie)	-	30 € /jour	40 € /jour	50 € /jour
Lit accompagnant pour enfant de moins de 16 ans et adulte de plus de 70 ans (limité à 15 jours par an)	-	30 € /jour	40 € /jour	50 € /jour
Hospitalisation à domicile	100%	150%	200%	250%
Transport	100%	150%	200%	250%
DENTAIRE pris en charge par l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire)				
Soins - Prothèses et Orthodontie	100%	150%	200%	250%
OPTIQUE				
Montures / Verres et Lentilles remboursées par l'AMO (par an et par bénéficiaire)	70 €	150 €	200 €	250 €
SOINS COURANTS				
Honoraires Spécialistes, Généralistes	100%	125%	150%	200%
Auxiliaires médicaux, Biologie Médicale, Transport	100%	125%	150%	200%
Imagerie Médicale, Radiologie, Echographie	100%	125%	150%	200%
Actes de spécialités	100%	125%	150%	200%
PHARMACIE & HOMEOPATHIE				
Pharmacie (Homéopathie remboursée par l'AMO) Vignettes bleues	100%	100%	100%	100%
Vignettes blanches				
Vignettes oranges				
MEDECINE DOUCE ET PREVENTIVE (non pris en charge par l'AMO)				
Vaccin anti-grippe	100% FR (2)			
Ostéopathe/ Acupuncteur/ Diététicien	30 € /consultation dans la limite de 3 consultations / an / bénéficiaire			
Ostéodensitométrie (1 fois tous les 6 ans)	80 € / bénéficiaire			
ORTHOPEDIE & APPAREILLAGE				
Prothèses (autres que dentaire)	100%	150%	200%	250%
Orthopédie	100%	150%	200%	250%
Petit appareillage	100%	150%	200%	250%
MATERNITE				
Frais de Séjour	100%	150%	200%	250%
Honoraires	100%	150%	200%	250%
Chambre particulière	néant	30 € /jour	40 € /jour	50 € /jour
Forfait naissance / adoption (doublé si naissances multiples)	néant	150 €	200 €	250 €

Les prestations sont libellées en pourcentage de la Base de Remboursement de l'AMO, sauf

mention spécifique dans la grille, selon les taux en vigueur au 1^{er} janvier 2011, et dans la limite des frais

Choisissez le niveau de vos remboursements le mieux adaptés à vos besoins

<i>Les garanties de base</i> PRESTATIONS 2011 à compter du 1 ^{er} janvier 2011	Equilibre	Confort	Excellence	Optimum
MES REMBOURSEMENTS MUTUELLE + AMO (1)				
AVANTAGE PREVENTION (pris en charge par l'AMO)				
Scellement prophylactique			100%	
Détartrage annuel			100%	
Bilan du langage oral (enfant de moins de 14 ans)			100%	
Dépistage de l'hépatite B			100%	
Dépistage des troubles de l'audition			100%	
Ostéodensitométrie (1 fois tous les 6 ans)			100%	
Vaccinations			100%	
AVANTAGE SERVICES !				
Assistance 24h/24 - 7j/7			oui	

Renforcez vos garanties avec de solides options !

<i>Les options</i> PRESTATIONS 2011	Equilibre	Confort	Excellence	Optimum
OPTION BIEN-ETRE				
Forfait par an et par bénéficiaire et pour l'ensemble des prestations ci-dessous : Lunettes / lentilles / Prothèses dentaires / Orthodontie pris en charge par l'AMO Kératotomie / Implants	150 €	250 €	350 €	450 €
Sevrage tabagique : sur prescription médicale (par an et par bénéficiaire)	néant	50 €	75 €	125 €
Forfait homéopathie : sur prescription médicale non pris en charge par l'AMO (par an et par bénéficiaire)	néant	70 €	175 €	210 €
OPTION BIEN-ETRE +				
Honoraires en cas d'hospitalisation médicale et chirurgicale	+ 50%	+ 50%	+ 50%	+ 50%
Chambre particulière (limité à 30 jours par an en neuropsychiatrie)	+ 30 € /jour	+ 30 € /jour	+ 30 € /jour	+ 30 € /jour
Honoraires Spécialistes et Généralistes	+ 25 %	+ 25 %	+ 25 %	+ 25 %
Forfait Automédication : médicaments prescrits non pris en charge par l'AMO	60 € /an	60 € /an	60 € /an	60 € /an
OPTION ALLOCATION JOURNALIERE EN CAS D'HOSPITALISATION ACCIDENTELLE				
Versée à compter du premier jour pour toute hospitalisation d'une durée supérieure à 24 heures, consécutive à un accident et limitée à 1500 € / an / bénéficiaire.	150 € /jour	150 € /jour	150 € /jour	150 € /jour

Les prestations sont versées en complément des remboursements de l'AMO et de celles de la garantie de base dans la limite des frais réels engagés. ➤

(1) AMO = Assurance Maladie Obligatoire.

(2) FR = Frais réels.

Les forfaits sont payables une fois par année civile et par bénéficiaire (sauf mention contraire dans la grille de garanties). En secteur non conventionné, les prestations sont exprimées en pourcentage de la Base de Remboursement de l'AMO, sauf mention contraire ci-dessus.

En l'absence de dispositions expressément mentionnées au niveau d'une garantie, l'ensemble des garanties ne couvre pas, conformément à l'article L.871-1 du Code de la sécurité sociale et ses textes d'application relatifs aux contrats dits « responsables » :

- la participation forfaitaire mentionnée au II de l'article L.322-2 du Code de la sécurité sociale ;
- la franchise mentionnée au III de l'article L.322-2 du Code de la sécurité sociale ;
- la majoration du ticket modérateur mise à la charge des assurés prévue par l'article L.162-5-3 du Code de la sécurité sociale en cas d'absence de désignation d'un médecin traitant ou en cas de consultation d'un autre médecin sans prescription préalable du médecin traitant ;
- la majoration du ticket modérateur applicable aux actes et prestations pour lesquels le patient n'a pas accordé l'autorisation (visée à l'article L.161-36-2 du Code de la sécurité sociale) au professionnel de santé auquel il a eu recours d'accéder à son dossier médical personnel et de le compléter ;
- les dépassements d'honoraires sur le tarif des actes et consultations visés à l'article L.162-5, 18^o du Code de la sécurité sociale, à hauteur au moins du montant du dépassement autorisé sur les actes cliniques ;

- et, de manière générale, tout autre acte, prestation, majoration ou dépassement d'honoraires dont la prise en charge serait exclue par l'article L.871-1 du Code de la sécurité sociale et par ses textes d'application.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

EQUILIBRE avec option Bien-Etre						
	OPTIQUE					
	Dépense	Equilibre	Reste à charge			
	300	70	230			
	DENTAIRE	Dépense	Base SS	Remb. SS	Equilibre et option Bien-Etre	Reste à charge
Couronne	Spr 50	450 euros	107,5	75,25	32,25	342,5
	Spr 50	600	107,5	75,25	32,25	492,5
Inlay core	Spr 57	122,55	122,55	85,79	36,77	0
	Spr 57	300	122,55	85,79	36,77	177,45
*Déduire du reste à charge, le forfait supplémentaire optique ou dentaire est de 150 euros par an et par bénéficiaire.						

POUR NOUS CONTACTER

MA SUPER MUTUELLE
Centre de Gestion Mutuelle 56
36 rue du Chemin Vert
75011 PARIS

Mail : contact56@cgmuelle.fr
Tél : 01 49 29 10 04
Fax : 01 49 29 10 06

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 sans interruption

Dans toute correspondance, n'oubliez pas de nous rappeler votre numéro d'adhérent (il se trouve sur votre carte mutualiste et vos relevés de prestations).

Vous voulez des informations sur votre dossier ?

Vous pouvez consulter votre dossier sur le site www.ma-mutuelle.fr.

Votre identifiant, mot de passe, ainsi que les modalités d'accès au portail internet vous sont transmises par

Sainte-Anne

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au RNM sous le n° 784 492 019, substituée par l'UMC (Union de mutuelles régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité dont le siège social est situé 35-37 rue Saint-Sabin 75011 Paris dans le cadre d'une convention de substitution dont les dispositions prévoient que l'UMC «se substitue intégralement à la mutuelle pour la constitution des garanties d'Assurance maladie, accident et décès offertes aux membres participants de la mutuelle et à leurs ayants droit ainsi que pour l'exécution des engagements nés ou à naître relevant des branches 1, 2 et 20»).

Siège social : 35-37 RUE SAINT-SABIN 75011 PARIS

Union nationale interprofessionnelle des Mutuelles Cogérées - UMC

Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au RNM sous le numéro 784 491 995
Siège social : 35-37 RUE SAINT-SABIN 75011 PARIS

